



## Die neue Nordachse

1. Der unterirdische Schüsskanal im Bereich Mühlebrücke/Kanalgasse wird saniert und erneuert. So mit wird sichergestellt, dass der überdeckte Kanal der heutigen Verkehrsbelastung genügt.
2. Die Kanalisationssleitungen an der Kanalgasse werden erneuert.
3. Der Knoten Spitalstrasse/Seevorstadt wird ausgebaut, so dass das Linksabbiegen Richtung Spitalstrasse separat geregelt werden kann.
4. Auf der Nordseite der Seevorstadt entsteht ein Trottoir und die Fahrbahn wird für den Veloverkehr geringfügig verbreitert.
5. Die Kreuzung Zentralstrasse/Seevorstadt/Mühlebrücke wird in einen Kreisel umgebaut.
6. Um den Verkehrsablauf zu verbessern wird bei der Einmündung Jakob-Rosius-Strasse die Vortrittsregelung angepasst und ein Linksabbiegeverbot erlassen. Weiter werden die Bushaltestellen der Linien 5, 6 und 8 neu platziert und gössere Wartebereiche geschaffen.
7. Der stark frequentierte Fussgängerübergang Nidaugasse wird mit einer Lichtsignalsteuerung ausgestattet. Ein zusätzlicher lichtsignalgesteuerter Fussgängerstreifen westlich der Adam-Friedrich-Molz-Gasse verbessert die Querungsmöglichkeiten für Fussgängerinnen und Fussgänger.
8. Die Kanalgasse erhält in beiden Fahrtrichtungen Radstreifen und stellenweise breitere Trottoirs. Zudem werden die Bushaltestellen Mühlebrücke und Neumarktplatz verbessert und der Fussgängerstreifen Collègegasse verbreitert.
9. Bei den Knoten Kanalgasse/Freiestrasse/Neumarktstrasse und Jurastrasse/Freiestrasse/Parkingzufahrt sowie beim Georg-Friedrich-Heilmann-Platz werden die Lichtsignalanlagen saniert und behindertengerecht ausgestattet.
10. Die Freiestrasse erhält beidseitig Radstreifen.

## Nouvel axe nord

1. Le canal de la Suze souterrain dans le secteur Pont-du-Moulin/Rue du Canal va être assaini et renouvelé, afin de garantir que le canal recouvert supporte bien la charge de trafic actuelle.
2. Les conduites seront renouvelées à la rue du Canal.
3. Le croisement sis rue de l'Hôpital/faubourg du lac va être élargi, afin de réglementer séparément la possibilité d'oblier à gauche en direction de la rue de l'Hôpital.
4. Un trottoir va voir le jour sur le côté nord du faubourg du Lac, et la chaussée va aussi être légèrement élargie pour la circulation cycliste.
5. Le croisement situé rue Centrale/faubourg du Lac/Pont-du-Moulin sera transformé en giratoire.
6. Afin d'améliorer le déroulement de la circulation, l'on va adapter l'ordre des priorités au débouché de la rue Jakob-Rosius, et une interdiction d'oblier à gauche sera promulguée. En outre, l'on va déplacer les arrêts de bus des lignes 5, 6 et 8 et l'on créera de plus grandes zones d'attente.
7. Le passage pour piétons très fréquenté à la rue de Nida sera équipé d'une installation de signaux lumineux. De la même façon, un passage pour piétons supplémentaire équipé d'une installation de signaux lumineux sera aménagé à l'ouest de la rue Adam-Friedrich-Molz, permettant ainsi d'améliorer les possibilités de traverser pour les piétons et piétonnes.
8. La rue du Canal sera pourvue de bandes cyclables de part et d'autre de la chaussée, ainsi que de trottoirs plus larges à certains endroits. De plus, les arrêts de bus au Pont-du-Moulin et à la place du Marché-Neuf seront améliorés et le passage pour piétons sera élargi à la rue du Collège.
9. Pour les noeuds routiers sis rue du Canal/rue Franche/rue du Marché-Neuf, rue du Jura/rue Franche/accès au parking ainsi place Georg-Friedrich-Heilmann, l'on assainira les installations de signaux lumineux, équipement pour personnes handicapés inclus.
10. La rue Franche sera pourvue des deux côtés d'une bande cyclable.